



# BUREAU PLENIER

**Lundi 13 mai 2024**  
**par voie électronique**

---

**Président :** Pascal PARENT.

**Présents :** Lilian JURY, Nicole CONSTANCIAS, Joël MALIN, Daniel THINLOT, Jean-Marc SALZA, Yves BEGON, Denis ALLARD, Guy POITEVIN, Didier ANSELME, Pierre LONGERE, Dominique DRESCOT, Roland LOUBEYRE, Raymond FOURNEL, Chrystelle RACLET, Pascal PEZAIRE.

Consulté sous forme dématérialisée le 13/05/24, le Bureau Plénier de la LAuRAFoot, à l'unanimité, décide dans l'intérêt du football régional :

1/ Qu'à titre conservatoire, et pour tenir compte des différents cas de figure pouvant intervenir (montées/descentes/maintiens/repêchages) dans les championnats nationaux et notamment le Championnat National 1, les matches de barrage entre les champions des 3 poules de R1 de la LAuRAFoot se dérouleront « normalement », tels que prévus lors du tirage au sort effectué le 28/02/24 et publié au Procès-Verbal du Conseil de Ligue du 02/03/24 à savoir :

- 25-26/05 : 1<sup>er</sup> du groupe C/1<sup>er</sup> du groupe B.
- 01-02/06 : 1<sup>er</sup> du groupe A/1<sup>er</sup> du groupe C ou 1<sup>er</sup> du groupe B/1<sup>er</sup> du groupe A.
- 08-09/06 : 1<sup>er</sup> groupe B/1<sup>er</sup> du groupe ou 1<sup>er</sup> du groupe A/1<sup>er</sup> du groupe C.

Ces matches auront lieu sur le terrain du 1<sup>er</sup> nommé, à l'horaire légal (samedi 18h00) ou, avec accord de l'adversaire, à un horaire autorisé (samedi 18h00 – 20h00 par pas de 30mn ou dimanche 14h30 ou 15h00).

2/ Qu'au besoin, en fonction du résultat de ces barrages, et toujours pour tenir compte des différents cas de figure pouvant intervenir dans les championnats nationaux, un match d'appui pourra être organisé sur terrain neutre entre 2 des 3 équipes championnes de R1 le 16/06, date qui est ainsi rajoutée par décision du jour au calendrier général du Championnat R1 séniors masculins. Ce match sera le cas échéant organisé par la Ligue à l'horaire légal ou à un horaire autorisé selon la disponibilité du terrain.

3/ Par ailleurs, et afin de garantir une parfaite équité entre les 3 équipes qui disputeront ces matches de barrage et éventuellement le match d'appui, le Bureau Plénier décide que le casier disciplinaire des joueurs et officiels d'équipes qui seront alignés sur la feuille de match de toutes ces rencontres sera « remis à zéro » à la veille du 1<sup>er</sup> match de barrage uniquement en ce qui concerne les avertissements (cartons jaunes) que ces joueurs et officiels d'équipes auraient pu recevoir lors de la phase initiale du championnat de R1 et ce, jusqu'à la 22<sup>ème</sup> et dernière journée incluse.

Cette disposition ne concerne que les avertissements et ne saurait remettre en cause les autres sanctions ou suspensions.

*La présente décision est susceptible de recours devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux ([juridique@fff.fr](mailto:juridique@fff.fr)) dans un délai de deux jours à compter de la réception de la notification de décision dans les conditions de forme inscrites à l'article 8 du Règlement des Championnats régionaux seniors libres et à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE